



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 24 septembre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Éric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 18 septembre 2026

Délibération
C20260924_110

Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et
Assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2026 et élaboration d'un
nouveau programme pour la période 2027-2032

Etaient présents :

ANGER Olivier (*suppléant de MENER Emilie*), ARLET François, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZAUX Jean-Michel, CHANABÉ-LAUTRE Jérôme, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DEGA Eric (*suppléant de JORET Hélène*), DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GUILLEMIN Marie-Laure, HEBAL Sylvie, HÖ Bastien, ICARD Evelyne, JOANNY Jean, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TERZI Alain, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, VILA Célia, WAWRZYNIAK Stéphane, VEZAT-BARONIA Maryse.

Etaient absents / excusés :

BAREILLES Aurélie, BAUDINIÈRE Julien, BOMBAL Bérangère, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CHALDUC Jean, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, JANOTTO Christian, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, TEMPESTA Marie-Caroline.

Pouvoirs :

CHALDUC Jean à BIENVENU Frédéric, FALC Maëlys à CONDIS Sylvette, JANOTTO Christian à MAILHOL Béatrice, LEFEBVRE Patrick à SALAT Eric, MESBAH-LOURDE Pascale à VEZAT-BARONIA Maryse.

Secrétaire de séance : NAYA Anne-Marie

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 47

Pouvoirs : 5

Votants : 52

Absents/excusés : 13

OBJET : Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2026 et élaboration d'un nouveau programme pour la période 2027-2032

La Communauté de Communes du Volvestre s'est engagée depuis plusieurs années une politique de prévention des déchets visant à réduire la production de déchets sur le territoire, développer les pratiques de réemploi et sensibiliser les habitants aux enjeux de l'économie circulaire, au travers d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Celui-ci couvre la période 2021-2026 et s'articule autour de 8 axes stratégiques, 5 modalités d'intervention et 27 actions.

Les actions engagées ont notamment porté sur :

- la réduction des biodéchets ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- le réemploi, la réparation et la réutilisation ;
- la promotion d'une consommation responsable ;
- la sensibilisation des habitants ;
- l'exemplarité de l'EPCI.

Le Vice-Président délégué, présente aux membres du Conseil Communautaire, le bilan détaillé du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2026.

Il expose ensuite que le programme actuel arrivant à échéance au 31 décembre 2026, il convient d'engager la communauté de communes dans l'élaboration d'un nouveau PLPDMA pour la période 2027-2032.

Ce futur programme permettra de poursuivre et de renforcer les actions engagées en matière de prévention des déchets, notamment pour :

- réduire la production de déchets ménagers et assimilés ;
- développer les pratiques de prévention à la source ;
- favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation ;
- promouvoir la gestion de proximité des biodéchets ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- sensibiliser les habitants, les associations, les administrations et les entreprises aux enjeux de l'économie circulaire ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en matière de prévention des déchets.

Monsieur le Vice-Président précise que, conformément à la réglementation, l'élaboration et le suivi du futur programme s'appuieront sur une Commission consultative d'Elaboration et de Suivi, composée d'élus, d'acteurs économiques et institutionnels ainsi que de représentants de la société civile.

Cette instance aura pour missions de participer à l'élaboration du diagnostic territorial, de contribuer à la définition des objectifs et du plan d'actions, d'émettre un avis sur le projet de programme, d'assurer le suivi de sa mise en œuvre, d'examiner les résultats obtenus et les éventuelles évolutions à apporter au programme, de favoriser la concertation avec les acteurs du territoire.

Monsieur le Vice-Président explique que la CCES sera créée par délibération du Conseil communautaire lors d'une prochaine séance. Il invite les élus désireux d'y participer à se signaler auprès du service Collecte et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte du bilan du PLPDMA 2021-2026,
- D'engager la Communauté de Communes du Volvestre dans l'élaboration d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés couvrant la période 2027-2032.

Fait à Carbonne, le 28 septembre 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie NAYA

Le Président

Éric SALAT



52 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.